

# Appel à projet: mobilité durable dans les entreprises 2026–2027: Plus rapides, en mouvement

SuisseEnergie est le programme de la Confédération pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables grâce à des mesures volontaires. Le programme soutient des solutions développées au niveau des branches et des entreprises.

SuisseEnergie recherche des idées de projets ayant pour objectif de promouvoir la mobilité durable dans les entreprises.

Les entreprises, les villes, les communes et les régions de Suisse jouent un rôle clé dans la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Les entreprises disposent notamment d'un potentiel énorme pour rendre la mobilité qu'elles induisent plus durable. D'une part, les transports liés aux activités économiques tels qu'ils se présentent actuellement renferment encore un potentiel d'économie considérable. D'autre part, les entreprises ont une influence significative sur la mobilité de leurs collaborateurs et sur le comportement de leurs clients en matière de mobilité.

Compte tenu des défis urgents liés au changement climatique et de l'importance croissante de la décarbonation, le programme d'encouragement de la mobilité durable dans les entreprises vise à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la mobilité induite par les entreprises.

## 1. Objectifs et groupes cibles de l'appel d'offres

La stratégie du programme SuisseEnergie 2021 à 2030 définit les entreprises comme des acteurs importants. En effet, il existe un potentiel considérable pour éviter, transférer, rendre compatible et mettre en réseau le trafic pendulaire, de visiteurs et de clients. L'influence des entreprises sur le comportement de leurs collaborateurs en matière de mobilité, tant en ce qui concerne le trafic lié à l'exploitation que les déplacements pendulaires, joue un rôle important. L'acceptation de ces approches est souvent plutôt faible, car les changements de comportement nécessitent généralement une adaptation des habitudes et exigent une certaine flexibilité.

Dans le cadre du présent appel d'offres, SuisseEnergie soutient entreprises lors de l'élaboration de concepts de mobilité ainsi que dans l'accompagnement communicationnel de leur mise en œuvre dans le domaine de la mobilité durable.

## 2. Modules, thématiques principales et cas pratiques de l'appel d'offre

Sont particulièrement éligibles à un financement les projets qui s'orientent selon le(s) module(s) suivant(s):

### Module 1: Concept de mobilité

Les concepts de mobilité pour les entreprises sont des instruments de planification stratégiques servant au développement et à la mise en œuvre de solutions de mobilité durable au sein des organisations. Ils comprennent une analyse structurée de la situation initiale, la collecte de données au moyen d'enquêtes et d'outils participatifs, ainsi que des analyses de faisabilité technique et économique des mesures proposées. Sur cette base, un plan d'action opérationnel est élaboré, avec des objectifs clairement définis, des mesures prioritaires, des calendriers de mise en œuvre et des indicateurs de suivi, afin de garantir une mise en œuvre efficace et mesurable.

#### Analyse

→ Exemples: analyses des besoins en matière de mobilité des pendulaires, analyses de l'utilisation des transports publics, des vélos et des voitures électriques, ainsi que des flux de trafic aux heures de pointe, etc.

Grâce à une analyse structurée de la mobilité au sein de l'entreprise ou à l'échelle régionale, les organisations obtiennent une vue d'ensemble solide des solutions de mobilité existantes, des profils de déplacement et d'utilisation, ainsi que des infrastructures et services disponibles. Cette analyse constitue la base pour le développement et la mise en œuvre progressive de mesures en faveur d'une mobilité plus durable et efficace.

Lorsque les véhicules de flotte représentent une composante indispensable de la mobilité de l'entreprise, une analyse de flotte offre une vue d'ensemble du parc existant, de son utilisation ainsi que des options de recharge déjà disponibles.

Sur cette base, il est possible de mettre en œuvre progressivement l'électrification de la flotte et le développement de l'infrastructure de recharge.

#### Enquêtes

→ Exemples: enquêtes sur la satisfaction des pendulaires vis-à-vis des solutions de mobilité utilisées, analyses des préférences pour les modes de mobilité durable (transports publics, vélo, marche, car sharing, électromobilité), ainsi que questionnaires sur l'acceptation de nouvelles infrastructures ou services de mobilité (pistes cyclables, lignes de bus ou navettes, stationnements vélo, infrastructures de recharge).

À l'aide d'enquêtes auprès des collaborateurs, les entreprises analysent systématiquement les besoins et habitudes de mobilité. D'une part, des informations sont collectées sur les comportements de mobilité (moyens de transport utilisés, distance et fréquence des trajets domicile-travail) ainsi que sur les conditions-cadres existantes et les infrastructures disponibles (y compris les infrastructures de recharge à domicile). D'autre part, il est évalué dans quelle mesure les collaborateurs dépendent d'un véhicule privé et quel potentiel existe pour l'utilisation ou le développement de modes de mobilité durable.

#### Concept

→ Exemples: concept de mobilité d'entreprise, introduction de navettes (y compris électriques), promotion de la mobilité piétonne et cyclable, plans de développement des transports publics ainsi que mesures de car sharing ou de ride pooling. Dans un concept de mobilité durable, l'organisation définit les objectifs, les mesures et la conception des solutions de mobilité à mettre en place.

Sur la base des analyses des besoins et des profils de mobilité, les besoins sont évalués et les mesures appropriées sont identifiées sur les sites pertinents (siège, filiales, sites décentralisés, trajets domicile-travail, etc.). Les solutions à mettre en œuvre, leurs priorités, les ressources et les phases de réalisation sont ensuite définies.

Si l'électromobilité est retenue comme mesure centrale, un concept de recharge permet de concrétiser la mise en œuvre au niveau des infrastructures : il définit les besoins en recharge et le dimensionnement de l'infrastructure. Sur la base des analyses de flotte et des besoins, la consommation énergétique des véhicules et les besoins en recharge sont déterminés. Le nombre de points de recharge requis ainsi que leur puissance sont ensuite définis.

### **Analyse de faisabilité**

→ Exemples: évaluation de la faisabilité d'offres de car sharing ou de ride pooling, d'infrastructures pour la mobilité piétonne et cyclable, de nouvelles lignes de transport public, de systèmes de navettes (y compris électriques), ainsi que d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

L'organisation réalise une première analyse de faisabilité technique, organisationnelle et économique des mesures envisagées.

Elle évalue les conditions-cadres existantes (infrastructures, intégration dans les systèmes de transport et de mobilité, contraintes techniques et spatiales) et analyse comment intégrer efficacement les solutions dans les structures existantes.

Dans ce cadre, la faisabilité technique de l'infrastructure de recharge peut également être étudiée : il s'agit d'évaluer la puissance de raccordement nécessaire et les mesures permettant de réduire ou d'éviter les pics de charge. L'intégration dans les installations électriques existantes et les systèmes énergétiques (photovoltaïque, systèmes de gestion de l'énergie, ZEV) est également analysée.

### **Plan d'action**

Un plan d'action définit les mesures concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en matière de mobilité. Il comprend les étapes, les responsabilités, les calendriers et les ressources nécessaires.

## **Module 2: Accompagnement communicationnel de la mise en œuvre**

La communication et l'information sont essentielles pour diffuser les mesures développées et mise en œuvre, ainsi que pour la sensibilisation du groupe cible à l'amélioration de la mobilité durable. Le spectre va des mesures d'accompagnement individuelles internes et externes à la mise en œuvre d'une campagne de communication à grande échelle. Dans la communication, il est particulièrement important de transmettre des messages positifs sur le projet, y compris des visions et des principes directeurs auxquels le groupe cible peut s'identifier.

### **Mesures de communication/de sensibilisation**

→ Exemples: cours, ateliers, webinaires, implication des collaboratrices et collaborateurs dans l'élaboration et les décisions relatives au développement des mesures, journées ou semaines d'action et de sensibilisation.

## **Événements**

Organisation d'événements sur le thème de la mobilité durable. Il s'agit d'activités ou de manifestations visant à informer, sensibiliser ou mobiliser le public autour des enjeux de mobilité.

## **Adaptation des réglementations**

Définition des déplacements devant être effectués en transports publics, indemnités kilométriques, nécessité des déplacements, etc.

Un ou plusieurs des modules décrits ci-dessus doivent contenir une ou plusieurs thématiques principales énumérées ci-dessous et être destinés à une ou plusieurs des cas pratiques décrites ci-dessous. La définition du soutien au projet par la direction et la définition claire des responsabilités du projet en tant qu'éléments fondamentaux pour le succès du projet sont également des critères essentiels pour la décision de soutien de SuisseEnergie.

### Thématiques principales

1. Mobilité douce/trafic lent, trafic actif, transports publics
2. Mobilité partagée/Ridesharing/covoiturage/navettes et pôles de mobilité
3. «Première et dernière mile»
4. Logistique
5. Mobilité électrique, électrification des flottes et infrastructure de recharge

### Cas pratiques

- **Transports publics:** Fournir des informations sur les transports publics (TP), publier des informations sur les TP à l'intention des collaboratrices et collaborateurs ainsi que des clientes et clients (p. ex. écrans avec les horaires de départ), envoyer des invitations contenant des indications sur les horaires et les possibilités d'accès en TP, mettre à disposition des collaborateurs des kits de démarrage pour les TP (p. ex. avec des informations sur les réductions).
- **Utilisation flexible des voitures:** Promouvoir le covoiturage (p. ex. via un site internet de mise en relation), élaborer des concepts sur la manière de positionner des places de stationnement pour le car sharing et le covoiturage dans des emplacements attractifs.
- **Régulation des dépenses, budget de mobilité:** Adaptation des règles, p. ex. définition des déplacements devant être effectués en transports publics, indemnités kilométriques, nécessité des déplacements, etc.
- **Gestion des parkings:** Introduction d'une gestion des places de stationnement, critères d'attribution et règlements des frais.
- **Transition vers l'électromobilité:** Lors du passage à l'électromobilité, les collaboratrices et collaborateurs peuvent d'abord avoir des réticences – en particulier lorsqu'ils utilisent leur véhicule de fonction également à titre privé. Il est donc d'autant plus important de les impliquer tôt, de les informer régulièrement et de les former de manière ciblée. Des séances d'information et des essais sur route permettent de lever les barrières.

- **Gestion économique:** Organisation de cours/coachings sur la conduite écologique, fiches d'information sur le style de conduite et les économies d'énergie, communication à destination des collaboratrices et collaborateurs.
- **Promotion de la mobilité piétonne et cyclable:** Concepts pour signaler aux communes les besoins en infrastructures sûres et directes pour les piétons et les cyclistes/en stations de bikesharing ; informations sur les possibilités d'utilisation et le fonctionnement du bikesharing.

## 3. Conditions de participation

L'appel d'offres s'adresse aussi bien aux entreprises qui souhaitent faire leurs premiers pas vers une mobilité durable qu'à celles qui ont déjà mis en place certaines mesures. La volonté de la direction de l'entreprise de se pencher sur la thématique est un élément central et doit être démontrée dans la demande. Le soutien d'un conseiller en mobilité peut être utile lors du développement du projet et l'entreprise est libre de faire appel ou non à un tel soutien. Les demandes de projet doivent cependant être soumises par les entreprises dans lesquelles les mesures doivent déployer leurs effets. Outre les dépenses internes à l'entreprise, les coûts d'un soutien externe peuvent également faire l'objet d'un encouragement. La subvention ne peut être versée qu'aux entreprises et non à des tiers.

La mobilité durable se réfère à tous les modes de transport qui ne dépendent pas de l'utilisation de véhicules à moteur, mais qui reposent sur des moyens de transport efficaces sur le plan énergétique et respectueux du climat.

- Le budget doit être décrit de manière claire et cohérente.
- À la fin du projet, il est nécessaire de rédiger un rapport final et un rapport financier.

## 4. Encouragement

- Les porteurs de projet peuvent demander un soutien financier pour la période 2026 et/ou 2027 à hauteur d'un montant maximal de 15'000 francs par projet. La contribution de SuisseEnergie ne peut excéder 40 % du coût total du projet.
- Le financement des coûts restants (au moins 60 %) par l'organisme responsable doit être assuré de manière complète et vérifiable au moment du dépôt de la demande. Les prestations propres peuvent également être prises en compte dans les coûts du projet.

## 5. Financement

- Soutien à des projets déjà en cours est exclu. Le soutien financier doit être demandé avant le début du projet et celui-ci ne peut pas être lancé avant la décision de SuisseEnergie.
- Limitations : aucune infrastructure n'est subventionnée, pas de billets/abonnements pour les transports publics ou les vélos, pas de véhicules.
- Les demandes consécutives à des projets déjà soutenus par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux et les projets qui ont déjà été soutenus par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux (double financement) sont exclus du financement.
- Les projets qui se recoupent avec d'autres programmes de la Confédération et des cantons ou avec des programmes soutenus par ces acteurs sont exclus du financement.
- Dans la phase de subventionnement, les projets ne doivent pas générer de bénéfices. Les éventuelles recettes doivent être prises en compte dans le calcul des coûts

SuisseEnergie se réserve le droit de refuser la possibilité de subventionner un projet en cas de double financement. En outre, seuls les coûts effectifs absolument nécessaires à la réalisation efficace du projet sont considérés comme des coûts de projet éligibles. Les prestations propres peuvent également être prises en compte dans les coûts du projet.

## 6. Critères, exigences et cadre d'évaluation des demandes déposées

### Déroulement

Le programme repose sur le principe «premier arrivé, premier servi». Grâce à la simplification de la procédure de demande, les entreprises peuvent soumettre leur candidature à tout moment, conformément au principe d'un accès rapide et efficace au soutien prévu.

- Veuillez remplir les formulaires Word intitulés «Formulaire pour le dépôt de projets de mobilité durable dans les entreprises» et «Coûts du projet et financement» en répondant correctement à toutes les questions et ajoutez les éventuelles annexes. Sans demande concrète, le projet ne pourra pas être évalué.
- Envoyez les formulaires l'adresse [energieschweiz@bfe.admin.ch](mailto:energieschweiz@bfe.admin.ch)
- Le dossier de demande complet, y compris les annexes, doit être rédigé en français, en allemand ou en italien.
- Aucune correspondance ne sera échangée au sujet des demandes qui ne sont pas prises en considération.
- Aucune subvention ne peut être accordée d'office.

### Vue d'ensemble des documents et justificatifs requis

- «Coûts du projet et financement» (modèle Excel)
- «Formulaire pour le dépôt de projets de mobilité: durable dans les entreprises» dûment signé

### Critères d'attribution

SuisseEnergie est responsable de l'évaluation et de la sélection des projets. Un jury d'experts a été constitué à cette fin.

Les critères d'attribution sont les suivants:

- intégration des modules et des instruments cités au point 2;
- Potentiel et/ou impact sur le plan des émissions de CO<sub>2</sub> ou de l'efficacité énergétique;
- Description de l'impact et de l'objectif;
- caractère transposable de la solution en vue de sa diffusion à l'intérieur et à l'extérieur du secteur;
- qualité du contenu du dossier;

- description claire et cohérente du projet;
- description claire et cohérente du budget.
- Soutien de la direction de l'entreprise requérante
- responsabilités claires dans le projet

### Modalités d'attribution

- Si le montant total sollicité dans le cadre des demandes dépasse le montant total des fonds disponibles, seules les demandes qui répondent le mieux aux critères d'évaluation seront prises en considération.
- SuisseEnergie se réserve le droit de réduire le montant de la subvention demandée ou de ne pas soutenir certains projets de mise en oeuvre.
- Les requérants reçoivent une décision écrite au plus tard deux mois après l'expiration du délai.

En cas de question, veuillez vous adresser à:  
[energieschweiz@bfe.admin.ch](mailto:energieschweiz@bfe.admin.ch)

## 7. Délais

Dépôt du dossier ..... à partir du 1<sup>er</sup> juin 2026

Date limite pour la soumission des projets ..... Septembre 2027

Dernière facture ..... Octobre 2027



SuisseEnergie  
Office fédéral de l'énergie OFEN  
Pulverstrasse 13  
CH-3063 Ittigen  
Adresse postale: CH-3003 Berne

Infoline 0848 444 444  
[infoline.suisseenergie.ch](mailto:infoline.suisseenergie.ch)  
[suisseenergie.ch](http://suisseenergie.ch)  
[energieschweiz@bfe.admin.ch](mailto:energieschweiz@bfe.admin.ch)  
[ch.linkedin.com/company/energieschweiz](https://ch.linkedin.com/company/energieschweiz)